



**Respect du vote des membres !  
Non à la surenchère  
de la droite !  
Défendons nos retraites !**

# Manifestation **jeudi 16 décembre à 17 heures, Hôtel-de-Ville**

## Refus clair des modifications statutaires de la CIA

Le 18 novembre, une majorité des membres a rejeté les modifications statutaires de la CIA contre lesquelles notre syndicat avait lancé le référendum. Le résultat est clair : **7055 NON contre 5900 OUI** et une centaine de bulletins blancs ou nuls. Au terme du processus démocratique interne de la caisse, les membres de la CIA ont donc refusé l'augmentation de la cotisation globale de 3 points sur 3 ans, soit une augmentation de 12,5 % de la cotisation pour les membres et la non-indexation des rentes à hauteur de 1 % pendant la même période. Aussitôt le résultat connu, le SSP a demandé au Conseil d'Etat d'en tirer les conséquences et de retirer son projet de loi.

## Passage en force du Conseil d'Etat

Au mépris de la volonté clairement exprimée par les membres de la CIA et du caractère décisionnaire de ce vote, le Conseil d'Etat, en tant qu'autorité de surveillance de la caisse, a décidé de passer en force, de maintenir le projet de loi et de demander l'approbation de ces mesures par le Grand Conseil.

## Surenchère de la droite

De plus, lors de la séance de la commission des finances du 24 novembre, le parti libéral, qui a annoncé de longue date son intention d'attaquer la répartition de la cotisation Etat 2/3 - salarié-e-s 1/3, a proposé d'aggraver encore les mesures refusées par les membres de la CIA en portant cette répartition à 50%-50% ! Il a été suivi par une majorité (libéral, radical, démo-chrétien et UDC) de la commission.

Le projet de loi, ainsi aggravé par la majorité de la commission des finances, est maintenant renvoyé au Grand Conseil qui devra se prononcer à son sujet lors de sa session des 16-17 décembre consacrée au budget.

## Une charge toujours plus lourde pour les membres des caisses

Si cette proposition de la droite devait être acceptée par le Grand Conseil (sous réserve de l'obligation de renvoyer le projet de loi ainsi modifié pour consultation aux instances de la CIA), **l'augmentation de la cotisation CIA** à charge des membres **ne serait plus de 12,5%, mais de près de 19 %** sur 3 ans ! Pour une personne en classe 7, au sommet de sa classe, cela représenterait non plus une augmentation de 46 frs par mois au bout de 3 ans, mais bien de 69 frs par mois ; pour une personne en classe 15, cela représenterait une augmentation de 120 frs par mois au bout des 3 ans, et pour une classe 20, 156 frs.

C'est un grave précédent qui se répercuterait sur les conditions de la fusion CIA-CEH, aggravant encore le plan de financement validé par le Conseil d'Etat, déjà inacceptable dans son contenu actuel, puisque les membres devraient payer beaucoup plus, pendant plus longtemps, pour des prestations nettement moindres.

## **Une fusion à risque sous le signe d'une loi fédérale absurde**

En effet, selon le plan de financement du Conseil d'Etat, les membres devraient supporter les 2/3 de la charge de la fusion, contre 1/3 seulement assumé par l'Etat. L'âge auquel le personnel pourrait prétendre à une rente complète passerait de 62 à 63 ans pour la CIA, de 60 à 63 ans pour la CEH, la durée de cotisations passerait de 38 ans à 39 ans pour la CIA, de 37,5 à 39 ans pour la CEH; quant à la cotisation globale, elle devrait passer de 24 % aujourd'hui à la CIA et de 22 % à la CEH à plus de 30 % ! enfin, le taux de réduction de la rente en cas de retraite anticipée, augmenterait fortement alors que les rentes pour conjoints survivants et pour enfants diminueraient nettement.

En cas de remise en cause de la répartition actuelle, au profit d'une répartition de la

cotisation 50%-50%, le personnel devrait supporter les ¾ de la charge de la fusion, et la cotisation des membres de la CIA devrait augmenter de 37,5 %, celle des membres de la CEH de 50 % !

Par ailleurs, la future loi fédérale obligerait les caisses publiques à système mixte (capitalisation-répartition) à augmenter fortement leur taux de capitalisation sur 40 ans, avec un palier très difficile d'ici 20 ans (coût : 43 milliards pour les caisses des collectivités publiques, dont 3 milliards pour la seule CIA). Cela impliquerait une contribution encore plus forte du personnel à travers de nouvelles hausses de cotisations, des baisses de prestations, avec un report sur les membres de la charge essentielle de la recapitalisation. C'est pourquoi, notre syndicat considère qu'il est indispensable de lancer le référendum contre cette loi.

## **Une politique à sens unique**

On trouve des sommes astronomiques dans des délais sidérants pour renflouer les banques et consentir des cadeaux fiscaux, mais on ne trouve pas d'argent pour financer les caisses de retraite, si ce n'est d'aller le chercher sur le dos du personnel. Pour faire payer ces politiques à la population, les gouvernements successifs développent des politiques d'austérité qui suppriment des emplois dans la fonction publique, péjorent la situation des caisses en raison de leur répercussions sur le rapport actifs-pensionnés, détériorent les conditions de travail du personnel et conduisent à des baisses de prestations pour la population, notamment dans des secteurs essentiels pour elle (santé, social, éducation, services administratifs).

## **Tout cela est inacceptable pour le personnel !**

Le SSP/VPOD **ne saurait accepter** que la volonté clairement exprimée par les membres de la CIA soit foulée aux pieds par le Conseil d'Etat et que celui-ci tente de passer en force avec son projet de loi.

Le SSP/VPOD **dénonce** la décision provocatrice de la droite qui veut aggraver encore ces mesures et remettre en cause la répartition 2/3 Etat – 1/3 salariés.

Le SSP/VPOD **appelle les membres** - actifs et retraités - de la fonction publique, affiliés à la CIA et à la CEH, à se mobiliser et organiser d'ici au 16 décembre, partout où c'est possible, des débrayages, assemblées sur les lieux de travail, pauses prolongées, etc.

### **Pour exiger :**

- le respect de la décision démocratique des membres de la CIA
- le retrait en conséquence du projet de loi du Conseil d'Etat.
- la remise à plat des conditions de la fusion et l'ouverture de vraies négociations entre les organisations du personnel et le Conseil d'Etat

### **Pour défendre :**

- le principe de la répartition de la cotisation 2/3 Etat – 1/3 salarié-e-s,
- le système mixte fondé sur la capitalisation-répartition,
- la primauté aux prestations, contre la primauté aux cotisations.

**Toutes et tous à la**

## **Manifestation unitaire de la fonction publique**

**jeudi 16 décembre 2010, 17 heures, Hôtel-de-Ville**